

Institut

de France

Académie Royale

des Beaux-Arts



Paris, le 24 Décembre 1858

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie

Monsieur le Directeur et cher Confrère,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport fait par l'Académie sur le dernier envoi des ouvrages des Pensionnaires de l'Académie de France à Rome, ainsi que quelques exemplaires imprimés de ce rapport, tel qu'il a été lu à la séance publique, qui n'a pu avoir lieu, cette année, que le 20 Octobre, par suite de la vivacité tardive des Ciseaux.

Vous verrez par ce rapport que l'Académie a été, en général, très satisfaite de l'envoi, surtout en ce qui concerne la peinture et l'Architecture, dont les ouvrages ont été et plus nombreux et plus remarquables que les années précédentes.

L'Académie a reconnu dans cette exhibition le résultat heureux de la bonne impulsion que vous avez eu donnée aux études.

La Commission nommée par l'Académie pour assister à l'ouverture des Ciseaux, a éprouvé quelque peu d'incertitude au sujet des figures Académiques, dont les auteurs n'avaient pas suffisamment désigné, ce qui empêchait de les abréger. Quant à l'un qui a l'air, embarrassé qui se serait prolongé, si heureusement M. Flaminio, qui se trouvait à Paris, n'avait fait connaître

Et Monsieur le Directeur de l'Académie de France, Membre de l'Institut, à Rome.

connaître à qui appartenait chaque figure, les ayant
en fait à Rome.

Un autre inconvénient s'est fait également sentir à
l'égard de la copie de M. Royou, qui a bien été annoncée
comme faite à Padoue, d'après une gravure ou gravées,
mais sans aucune indication du sujet qu'elle représente.
Il serait à désirer qu'un signe quelconque fut communiqué
aux auteurs des figures Académiques, et que les sujets
des autres ouvrages fussent désignés avec précision
pour lever tout les doutes.

Les réflexions contenues dans le rapport, en
ce qui concerne la copie, ont fait penser à l'Académie
que, bien que le choix en soit laissé au pensionnaire,
il doit toujours obtenir l'approbation du Directeur, qui
sait combien ce travail a d'importance tanto pour le
rapport du complément des études du Pensionnaire, que
pour celui de l'intérêt qu'attache le Gouvernement à ce
qu'un ouvrage qui devient sa propriété soit signé de
figures dans la collection des chefs-d'œuvre copiés
en Italie.

M^{re} le Directeur de vous faire part, en outre, de
quelques décisions de l'Académie relatives à l'honneur des
Pensionnaires Sculpteurs. Elle a arrêté, dans sa séance
du 13 Octobre dernier, que les copies en marbre faites
d'après les statues antiques, comme travaux obligatoires,
ne devront pas reproduire des fragments de statues,
mais bien des figures entières, d'un seul bloc, sans
aucune partie rapportée.

2.^o que M^{re} le Directeur serait prié de faire
observer aux Pensionnaires Sculpteurs, que les figures
en marbre demandées comme travail de 5.^e année, ne
doivent être envoyées, qu'entièrement terminées et que
dans le cas contraire, il leur soit fait la remise
qui doit être perçue contre tout pensionnaire, qui n'a pas
complètement satisfait à son obligation.

Pour ce qui est de l'honneur des Gravures l'Académie

a remarque avec peine que plusieurs de l'affranchissement des
 Devins, qui leur sont imposés, en se dispoissant d'envoyer
 les figures dessinées d'après nature et d'après l'antique.
 En conséquence, l'Académie a arrêté que M^r. le Directeur
 serait prié de veiller à ce que, désormais, cette partie des
 réglemens reçue sa rigoureuse exécution. Il est aussi,
 dans l'insinuation de l'Académie, que les portraits que
 doit graver le pensionnaire, soit fait d'après des
 peintures des grands maîtres, existantes à Rome
 ou du vivant en Italie, et représente, autant que possible,
 un personnage célèbre.

Celles sont, Monsieur le Directeur chéri &
 Honoré Confère, les diverses observations aux quelles
 ont donné lieu les rapports particuliers, des Lecteurs,
 sur le dernier envoi des pensionnaires: l'Académie
 me charge de vous les adresser ainsi que tous ses
 remerciemens et ses félicitations sur l'état prospère
 que vous avez du conserver au bel établissement confié à
 vos soins, et qui fait tant d'honneur à la France.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur entre autres honore
 Confère l'assurance de ma haute considération
 et de mon sincère attachement.

Quatrième de Quinze